



les cahiers de doléances



Talleyrand



Lafayette

La convocation des Etats Généraux.

Les difficultés financières contraignent Louis XVI à convoquer les états généraux le 8 août 1788 pour le 1^{er} mai 1789.

Le 27 décembre, le roi accorde au tiers état une représentation double de celle de chacun des deux ordres privilégiés. La composition du corps électoral du clergé est modifiée : tous les curés ont désormais le droit de vote et détiennent la majorité absolue au sein de l'ordre. Les nobles ayant une fonction dans l'armée dominent la noblesse. On constate aussi une augmentation de la représentation de la petite noblesse d'épée au détriment de la grande noblesse. En ce qui concerne le tiers état, près de la moitié de ses députés sont des hommes de loi, l'autre moitié revenant aux professions de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Il n'y a qu'un seul paysan.

Les hommes les plus influents sont : Maury, l'abbé Grégoire, Champion de Cicé, Talleyrand pour le clergé ; La Fayette, Clermont-Tonnerre, d'Aiguillon, La Rochefoucauld-Liancourt pour la noblesse ; Bailly, Malouet, Mounier, Barnave, Robespierre pour le tiers état, ainsi que des hommes rejetés par leurs ordres respectifs, l'abbé Sieyès et Mirabeau.